



Québec, le 15 mai 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la mise en application des mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

Monsieur le Leader,

La présente est en réponse à l'extrait de pétition déposé à l'Assemblée nationale le 5 avril dernier demandant au gouvernement du Québec de mettre en application les mécanismes de prévention prévus à la LSST pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'ensemble des secteurs d'activités économiques du Québec.

Le gouvernement actuel est sensible au besoin de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail qui est en place depuis plus de 35 ans. En ce sens, un mandat a été donné en juin 2015 au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) visant à réaliser un examen du régime de santé et sécurité du travail.

Le CCTM est un comité paritaire composé de quatorze membres, dont un président, six personnes représentant les salariés et six personnes représentant les employeurs. Ces personnes sont choisies sur recommandations à partir d'une liste fournie par les associations les plus représentatives de ces milieux. Par ailleurs, le sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ou son délégué, est membre d'office.

Ainsi, d'ici juin 2017, je recevrai un avis du CCTM concernant l'actualisation de ce régime. Cet avis doit notamment inclure la question de la mise en application des mécanismes de prévention prévus à la LSST.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Vien